



Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20241114-D2024\_160-DE



## Délibération n°2024-160

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 14 novembre 2024)

Date de convocation : 04/11/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 29  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY, Daniel M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. LAURENT Jean-François représente M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : M. CACHELOU Yoann, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. REGNIER Jean-François,

**Pouvoirs** : M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc  
M. REGNIER Jean-François donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : M. BARBAN Jean-Louis

**OBJET** : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL N°2024/06

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention : Mme Anne-Marie BARRAQUE),

**DECIDE** d'adopter le procès-verbal n°2024/06 du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

